Cofinancé par
l'Union européenne

Projet HY-FEN

Réunion locale « Enjeux environnementaux et agricoles » – 15/10/2026

Concertation préalable du
28 septembre au **20 décembre 2026**

https://concertation.projet-hyfen.com/

CONCERTATION GARANTIE PAR
LA commission nationale du débat public CNDP



ACCUEIL REPUBLICAIN

01

Maurizio PETRONIO, Vice-président de la Métropole du Grand Nancy en charge de l'énergie

INTRODUCTION

02

Animatrice

SYSTRA

Hélène PERLEMBOU

Déroulé de la réunion

1. ACCUEIL RÉPUBLICAIN
2. INTRODUCTION
3. LA CONCERTATION PRÉALABLE
4. TEMPS D'ÉCHANGES
5. QUI EST NATRAN?
6. LE PROJET HY-FEN EN BREF
7. COMMENT LES ENJEUX DU TERRITOIRE SONT-ILS IDENTIFIÉS ET PRIS EN COMPTE DANS LA DÉFINITION PROGRESSIVE DU PROJET ?
8. TEMPS D'ÉCHANGES
9. AGRICULTURE ET FORÊT : COMMENT RECHERCHER LE MOINDRE IMPACT ?
10. TEMPS D'ÉCHANGES
11. CONCLUSION

Le porteur de projet

Le cœur de vos énergies

Vincent ROUSSEAU
Délégué Territorial Nord-Est

Romain ROUSSE
Directeur de projet NaTran

Nicolas HERMANN
Ingénieur canalisation et biodiversité

Les intervenants extérieurs

Pascal LAJUGIE, Chef du Service Prévention des Risques Anthropiques
Cyril DROIT, adjoint Pôle Risques Accidentels
Clément BOCAGE, Inspecteur de l'environnement - Sécurité industrielle, risques technologiques & ICPE

Jessica THONI, animatrice du pôle « collectivités et grands comptes »

Romuald BOGUENET, coordinateur HYFEN Grand Est

Anne KIBLER, chargée d'affaire environnement

Les intervenants



Valérie TROMETTER

Garante de la CNDP

LA CONCERTATION PRÉALABLE

03

Rôle et missions des garant.e.s

4 garant.e.s nommé.e.s : Mathias BOURRISSOUX, Éric TAUFFLIEB, Valérie TROMMETTER, Lucie VAN DER MEULEN

- **Prescrire des modalités d'information et de concertation**
- **Être présent** tout au long de la concertation et veiller à sa bonne mise en œuvre
- **Formuler des recommandations** au maître d'ouvrage
- Produire un **bilan de la concertation**, 1 mois après sa clôture (synthèse des arguments exprimés, demandes de précisions et recommandations)

Les garant.e.s n'expriment pas d'opinion sur le projet, ils ne se prononcent jamais sur le fond du dossier mais uniquement sur les aspects relatifs à la concertation

Valeurs et principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics

LA CNDP

Le champ de la concertation

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article **L. 121-15-1 du code de l'environnement** précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'**opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques du projet** ;
- des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts** significatifs sur l'**environnement et l'aménagement du territoire** ;
- des **solutions alternatives** (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des **modalités d'information et de participation** du public **après la concertation préalable**.

Suite au bilan des garant.e.s

Les obligations du porteur de projet :

- A la fin de la concertation, le porteur du projet doit **argumenter les réponses apportées aux contributions** du public et aux demandes de précisions des garant.e.s. Mais il n'est pas tenu de les retenir.

Le principe de continuité de la participation :

- Si le porteur de projet **décide de poursuivre** celui-ci, une **concertation continue garantie par la CNDP** est mise en place jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

Solliciter les garant.e.s

Vous avez des questions ou observations sur le déroulement de la concertation?

Les garant.e.s sont disponibles pour échanger



En direct lors des rencontres



concertation.hyfen@garant-cndp.fr

Les modalités de la concertation

Concertation préalable du lundi 28 septembre au dimanche 20 décembre 2026

Pour s'informer

- Dossier de concertation
- Synthèse du dossier
- Dépliant d'information
- Vidéo de présentation
- Panneaux d'exposition
- Site internet dédié

Pour participer

- Contributions et questions en ligne
- Cahiers d'acteurs
- Rendez-vous de la concertation

Les rendez-vous de la concertation

6 webinaires

11 réunions publiques locales

12 débats mobiles

https://concertation.projet-hyfen.com/



À vous la parole !

04



Temps d’échanges : les règles du jeu dans la salle



Demander la parole



Attendre qu'un micro soit apporté



Poser une question, faire une suggestion ou remarque

Temps d’échanges : les règles du jeu en visio



Nous vous invitons à vous isolez dans un endroit calme. En cas de problème technique, nous sommes à votre écoute sur le chat.



Demander la parole

Utilisez l'outil **"Lever la main"** de Teams. L'animateur distribuera la parole. Merci d'être concis pour permettre à chacun de s'exprimer.



Gérer son micro

Nous vous invitons à **maintenir votre micro désactivé** en dehors de vos prises de parole pour éviter les bruits parasites.



Utiliser le chat

Le module **"Conversation"** est ouvert en continu. Posez-y vos questions par écrit ; elles seront relayées par l'équipe lors des sessions de réponses.

Qui est NaTran ?

05

Vincent ROUSSEAU
Délégué Territorial Nord-Est – NaTran

NaTran en chiffres

2ÈME

opérateur d'infrastructures de transport par canalisation en Europe

32 500

km de canalisations en France

3 100

salariés en France

640

TWh de gaz transporté en 2025 en France

945

clients (expéditeurs, distributeurs, centrales et producteurs de biométhane)



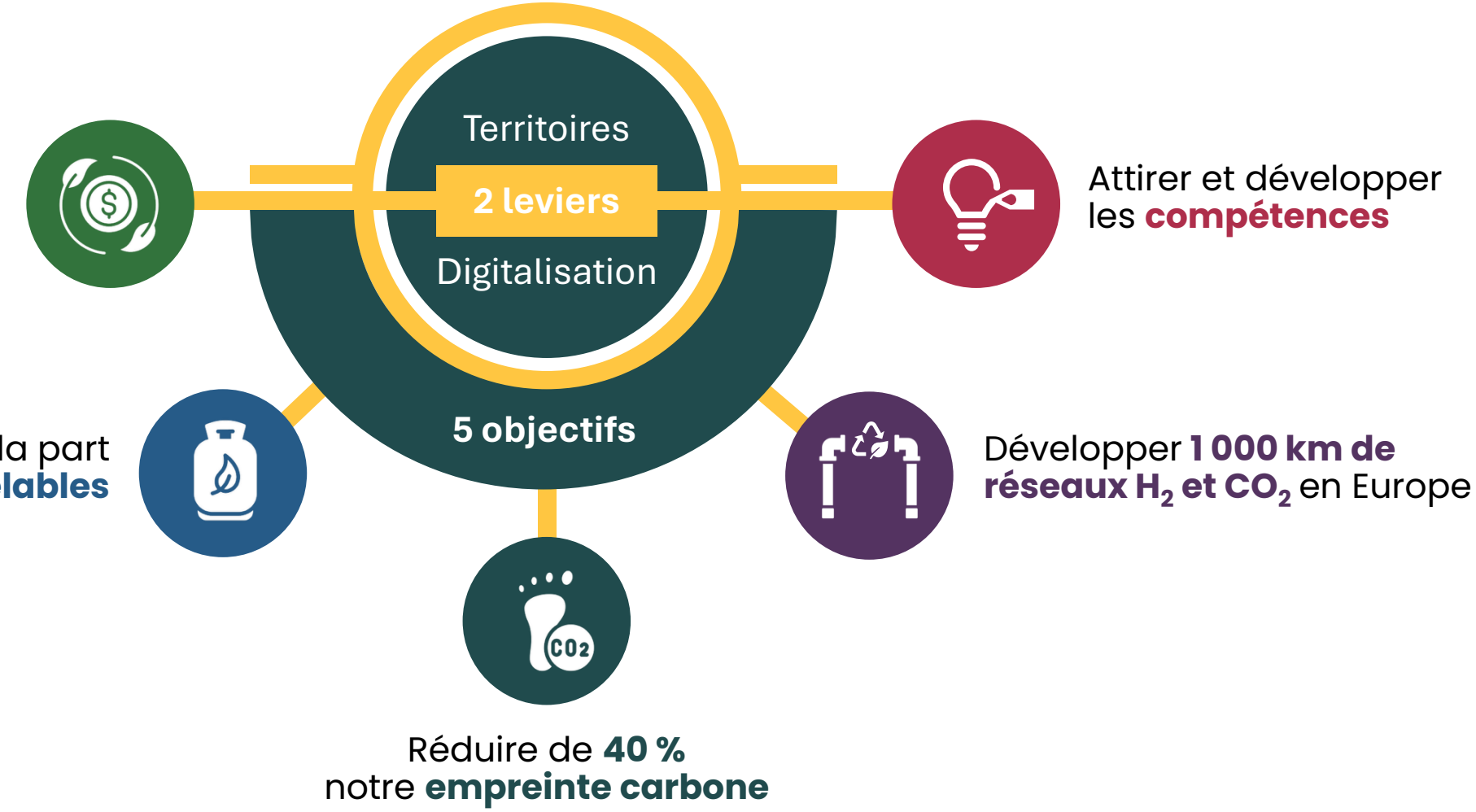
Le réseau NaTran

- 26 stations de compression (France)
- 4 sièges
- 7 interconnexions avec les réseaux adjacents
- 4 interconnexions avec les terminaux méthaniers
- FSRU (Floating Storage and Regasification Unit) depuis septembre 2023
- Sens du flux du gaz naturel

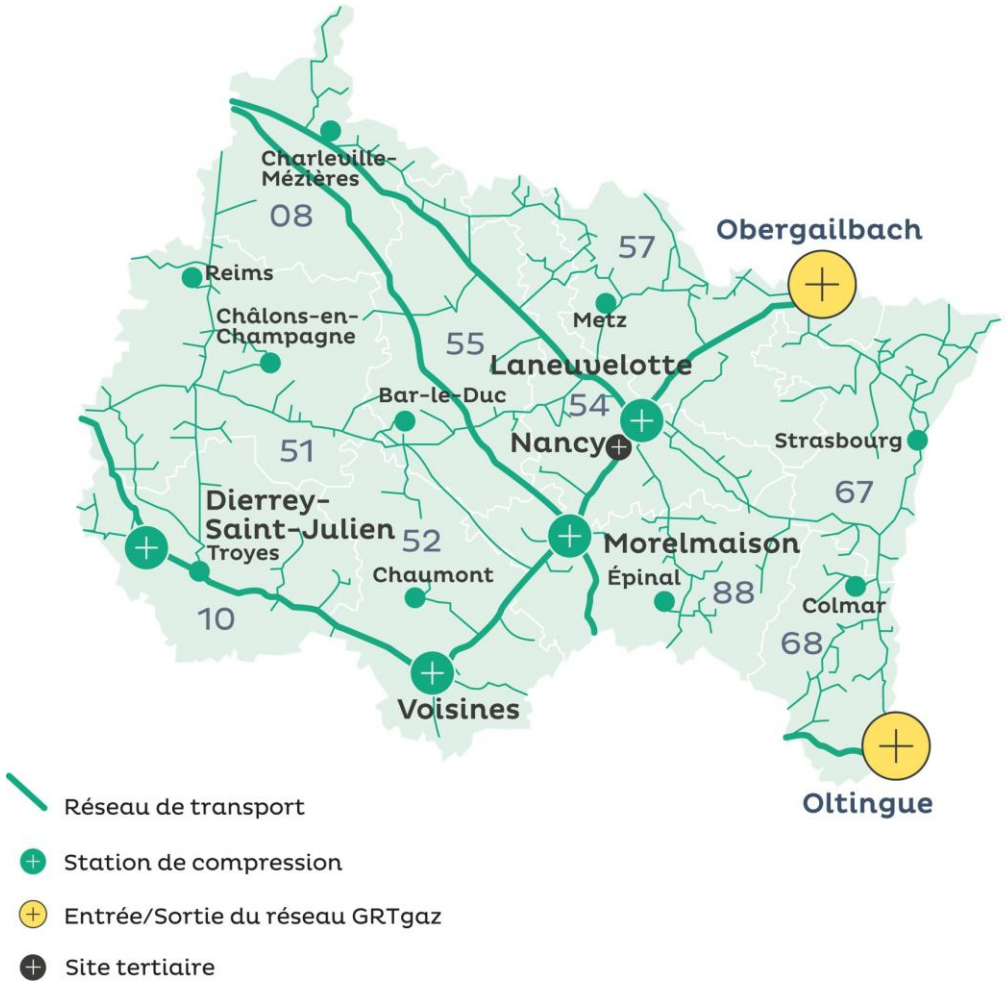
Opérateurs de transport adjacents et terminaux méthaniers

Groupe NaTran

NaTran 2030, un projet d'entreprise tourné vers la neutralité carbone



NaTran en région Grand Est



266 salariés

31 M€ de masse salariale

6 M€ de taxes locales et **38 M€** de commandes passées

27 M€ d'investissements réalisés en 2025

dont :

- **9,1 M€** pour la transition énergétique *(GNV, rebours, biométhane, réduction émission de CH4, hydrogène)*
- **0,1 M€** de prestations pour les Tiers
- **17 M€** investissements pour la maintenance du réseau
- **1 M€** d'immobilier

Données clés

LONGUEUR
Environ
820 KM

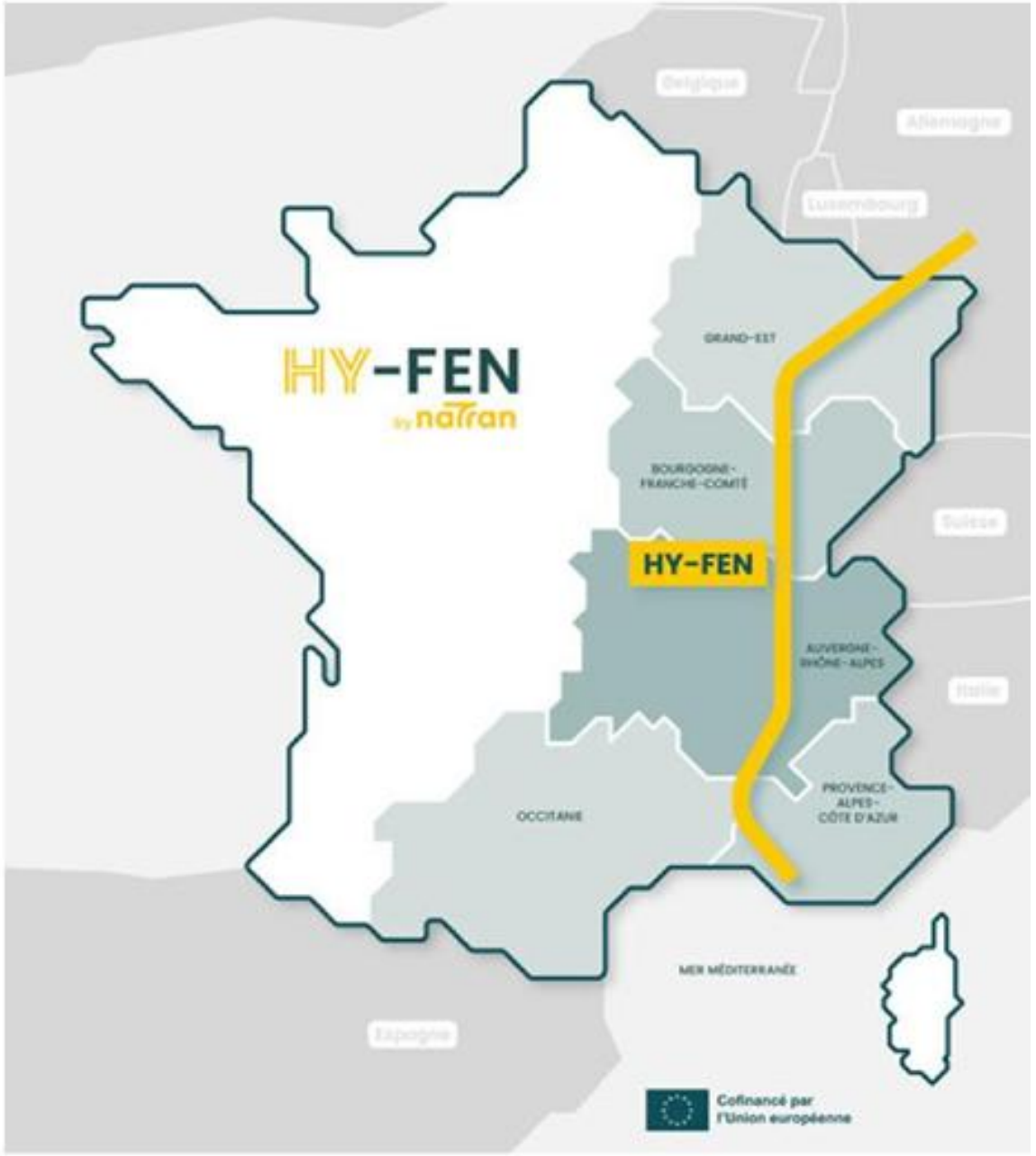
MISE EN SERVICE
2032

TYPE D'OUVRAGE
Canalisation enterrée en **acier**

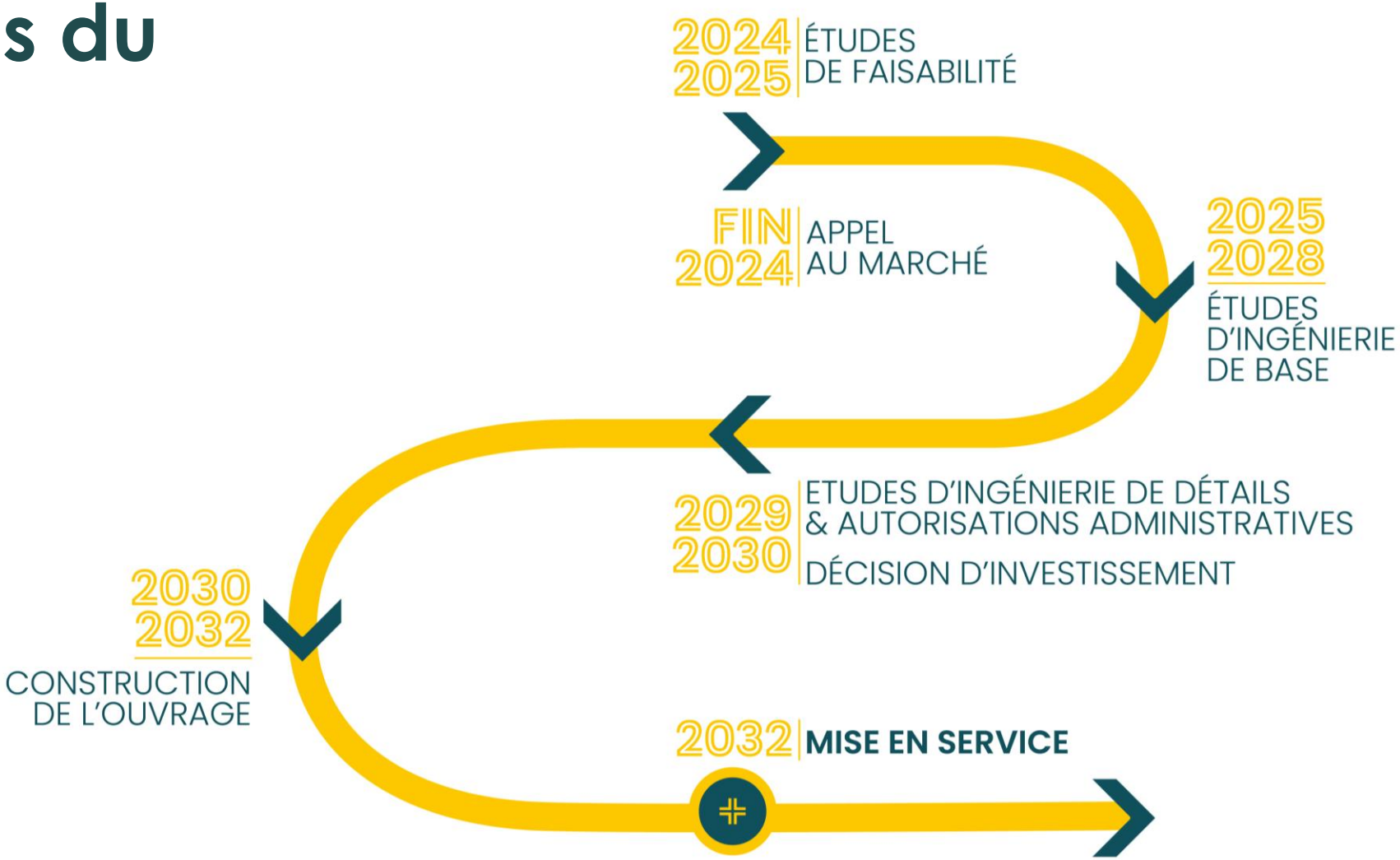
RÉGIONS TRAVERSÉES
5

CAPACITÉ ESTIMÉE
2 **millions** de **tonnes/an**

DÉPARTEMENTS TRAVERSÉS
13



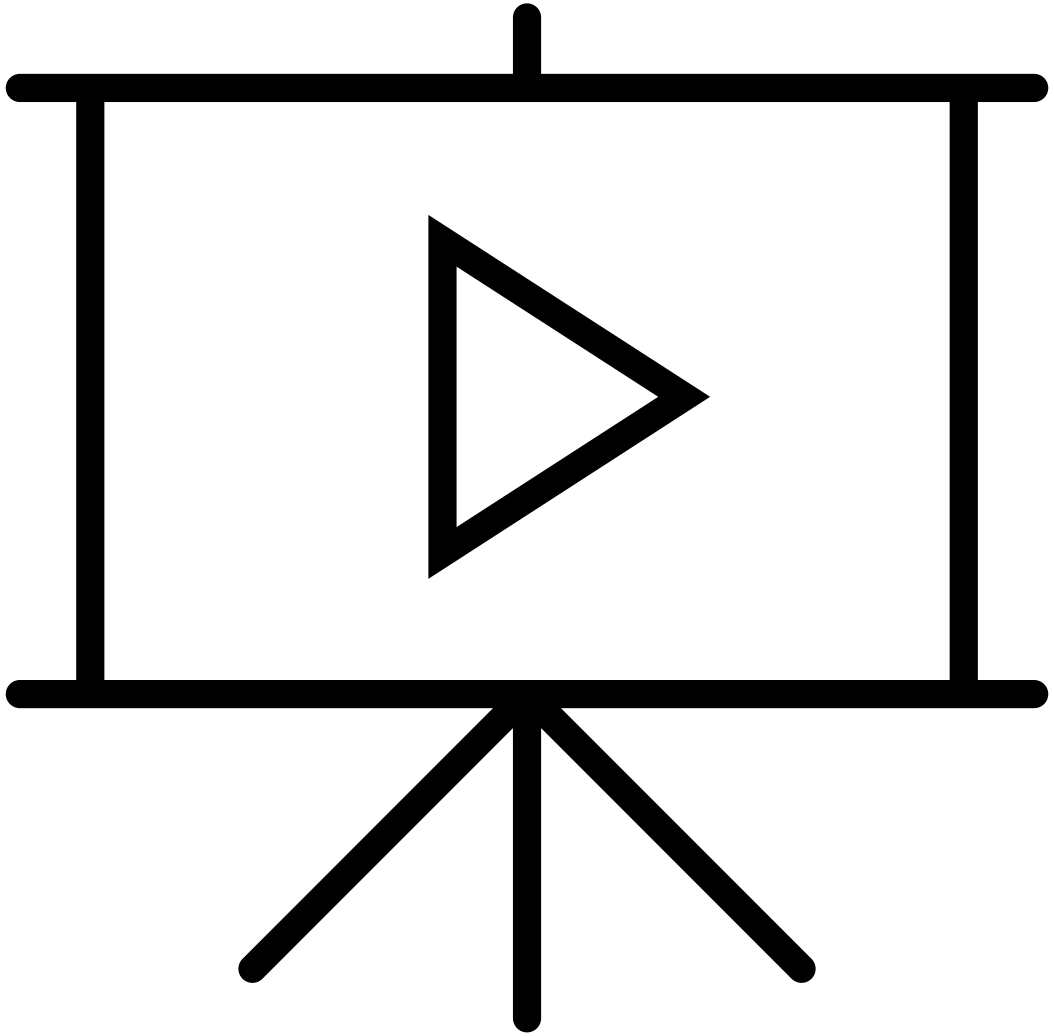
Les grandes étapes prévisionnelles du projet



LE PROJET HY-FEN EN BREF

05

UNE INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT D'HYDROGÈNE RENOUVELABLE ET BAS-CARBONE, reliant la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) à la frontière allemande (Moselle).



Comment les enjeux du territoire sont-ils identifiés et pris en compte dans la définition progressive du projet ?

06

Romain ROUSSE, directeur de projet - NaTran

La séquence ERC mise en place à l'échelle du projet : de l'aire d'étude au déroulement du chantier

Construire le projet en croisant les expertises et les connaissances du territoire

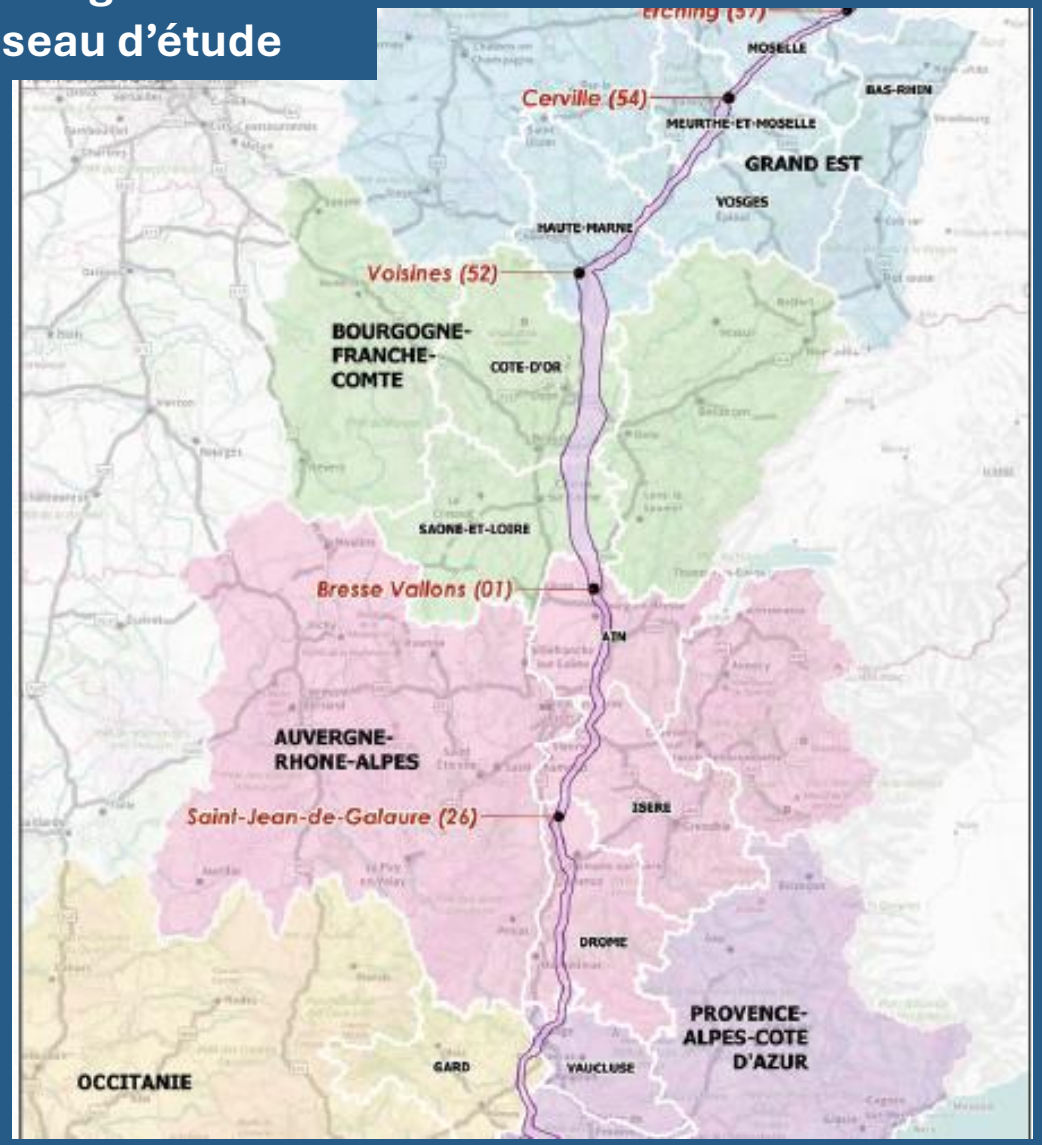
UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE POUR ÉCLAIRER LES CHOIX

Fuseau d'étude présenté à la concertation :

- Longueur : 820 km
- Largeur : 4 à 6 km
- Des territoires divers

[ZOOM] Élus, collectivités, acteurs agricoles, associations, gestionnaires d'espaces naturels et d'infrastructures, acteurs économiques et habitants peuvent apporter une connaissance des usages, sensibilités et réalités locales complémentaire des données techniques.

Carte générale du fuseau d'étude



Les principales caractéristiques techniques

› **1 canalisation**, entre 914 et 1 219 mm de diamètre, enfouie à 1 m minimum sous le sol

› Un tronçon Cerville–Erching **à l'étude pour conversion** d'une canalisation existante

› Environ **50 postes** de **sectionnement**, répartis tous les 10 à 20 km, d'emprise moyenne au sol de 2500 m² chacun

› **6 postes d'interconnexion**, d'une emprise d'environ 15 000 m² chacun

› **Des ouvrages d'interface**, d'une emprise au sol d'environ 2 hectares, entre la dorsale HY-FEN, le réseau local HYnframed et le projet BarMar.

Exemples de canalisations NaTran, avant enfouissement



[ZOOM] **POURQUOI L'ACIER ?**
Matériau le plus adapté pour le transport d'hydrogène :
› Résistance mécanique élevée ;
› Compatibilité avec l'hydrogène (résiste à la fragilisation) ;
› Durabilité (plusieurs décennies).

Construire progressivement un tracé : la méthode en entonnoir

D'une zone d'études large vers une hypothèse de tracé, avec des critères de plus en plus fins

Aire d'étude • Etude et hiérarchisation des grands enjeux environnementaux du territoire

Fuseau d'étude 4 à 6 km • présenté en concertation
Prise en compte des enjeux et sensibilités locales

Couloirs d'étude • Etudes environnementale et hiérarchisation des enjeux locaux ciblés dans une bande plus rétrécie

Couloir de moindre impact • bande privilégiée après analyse comparative et multicritère

Tracé préférentiel • Hypothèse affinée, encore évolutive

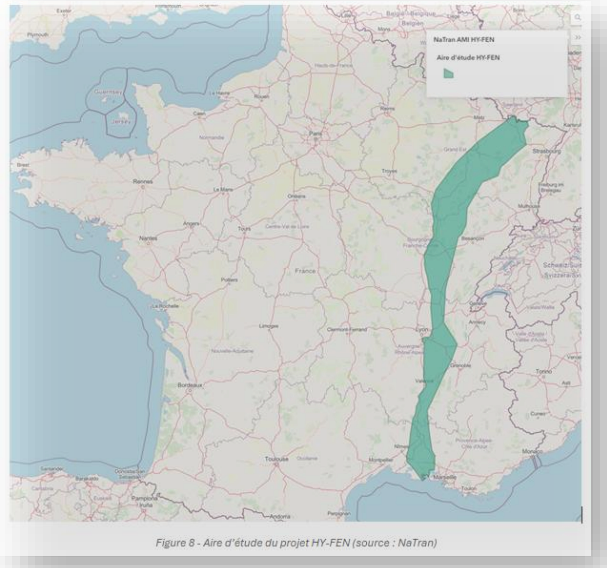
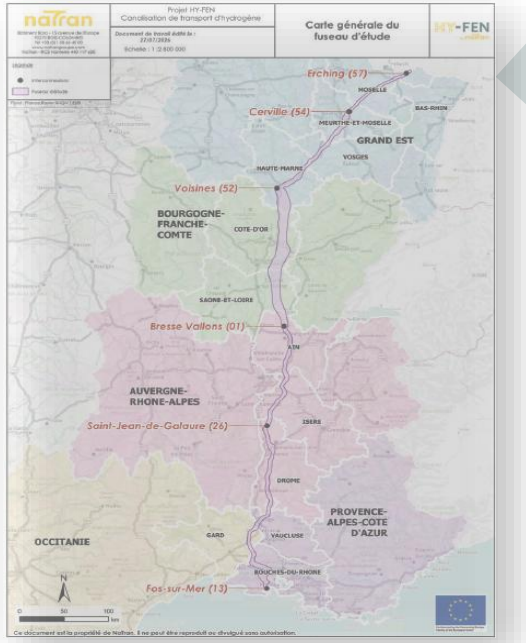


Figure 8 - Aire d'étude du projet HY-FEN (source : NaTran)



Les études permettent de réduire progressivement le champ des possibles, documenter les choix et intégrer les contributions territoriales.

Quels sont les enjeux environnementaux collectés et pris en compte ?

1 Milieu naturel

Faune • Flore • Habitats naturels • zonages d'inventaire et de protection• Continuités écologiques • Zones humides • etc.

2 Milieu physique

Eaux superficielles• Eaux souterraines • Topographie • Géologie • Climat & Changement climatique • Risques naturels • etc.

3 Milieu humain

Urbanisme • Agriculture • Activités économiques • Tourisme & loisirs • Infrastructures de transports, réseaux • Risques industriels et technologiques • cadre de vie • etc.

4 Paysage et patrimoine

Paysage • Patrimoine culturel et archéologique • Sites de protection paysagère • etc.

Sources de données environnementales :

- bibliographie
- base de données environnementales
- prospections de terrain (inventaires faune Flore saisonniers, paysage, etc.)
- consultations locales (gestionnaires, experts locaux, associations environnementales, etc.)
- concertation.

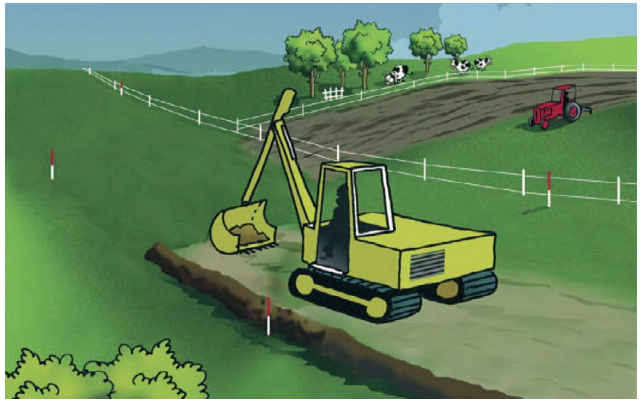
Le déroulement d'un chantier de canalisations mené par NaTran

Illustrations NaTran - tous droits réservés

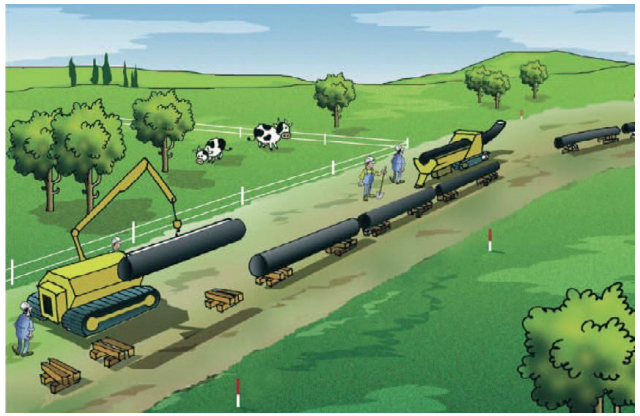
1) Etat des lieux avant travaux



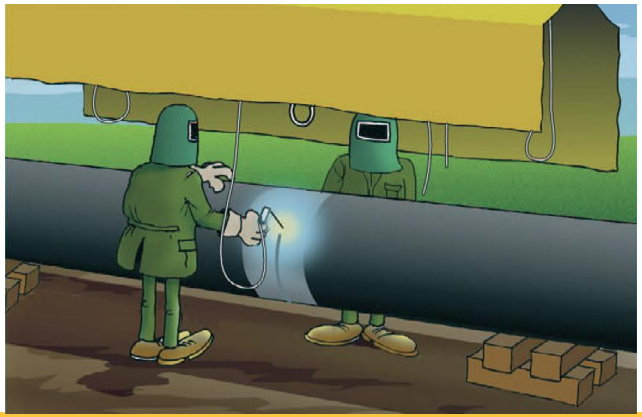
2) La piste de travail



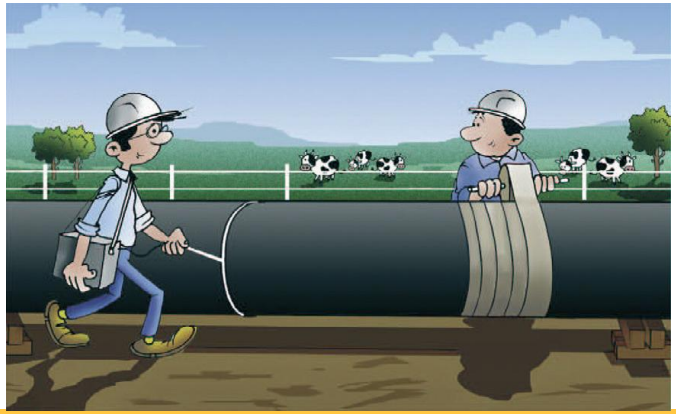
3) Préparation des tubes



4) Le soudage



5) Protection de la canalisation



6) Ouverture de la tranchée



Le déroulement d'un chantier de canalisations mené par NaTran

Illustrations NaTran - tous droits réservés

7) Mise en fouille



8) Remblaiement



9) Remise en état



10) Etat des lieux après travaux



Pascal LAJUGIE, Chef du Service Prévention des Risques Anthropiques

Cyril DROIT, adjoint Pôle Risques Accidentels

Clément BOCAGE, Inspecteur de l'environnement - Sécurité industrielle, risques technologiques & ICPE

DREAL Grand Est

Cadre réglementaire et environnemental : politiques publiques, procédures, les enjeux environnementaux et réglementaires

DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

HY-FEN en Grand Est

Instruction et contrôle des canalisations d'hydrogène

Réunion publique du 15 octobre 2026

-

Métropole du Grand Nancy

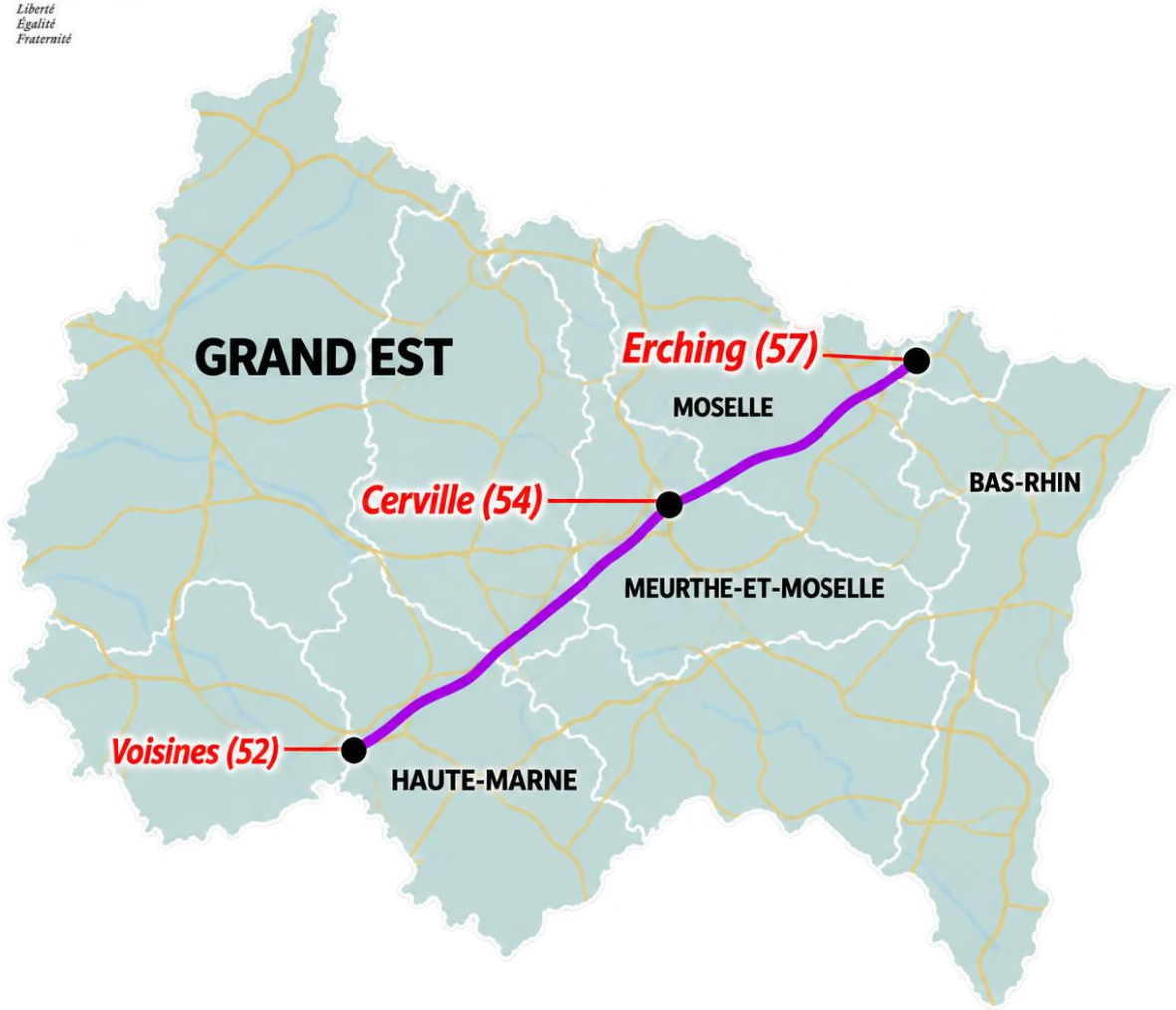
Clément Bocage - Cyril Droit

INTRODUCTION

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Deux opérations différentes



Cerville (54) – Erching (57)
90 km
Conversion d'une canalisation existante

Voisines (52) – Cerville (54)
141 km
Canalisation neuve à construire

Extrait du fuseau d'étude présenté par la société NaTran, le tracé définitif reste à préciser

DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

L'INSTRUCTION

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

Les dangers de l'hydrogène

LES EFFETS POSSIBLES EN CAS D'ACCIDENT

01 **Effets thermiques : incendie**

Une fuite enflammée peut former un jet de flamme (feu torche). La chaleur peut provoquer des brûlures et incendier les matériaux exposés.

02 **Effets de surpression : explosion**

Un mélange d'hydrogène et d'air qui s'enflamme peut exploser. L'onde de pression peut blesser et endommager les bâtiments. Le confinement et les obstacles peuvent aggraver ces effets.

03 **Asphyxie et effets mécaniques**

Le gaz n'est pas toxique, mais une accumulation en espace confiné peut réduire l'oxygène disponible. Une rupture sous pression peut aussi provoquer des projections.

04 **Produit et environnement**

La combustion du gaz H2 produit de l'eau, sans CO_2. Les fuites ont toutefois un effet indirect sur le climat. Un incendie peut affecter les milieux.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

L'autorisation

L'autorisation est imposée par le code de l'environnement

- Elle est nécessaire pour les canalisations de transport qui présentent des risques ou inconvénients notables pour les biens ou les personnes ou l'environnement et qui remplissent des conditions particulières (fluide, longueur, diamètre,…)

- La société NaTran doit demander l'autorisation de construire et d'exploiter les ouvrages neufs.

- Elle doit également demander l'autorisation dans le cas d'un changement de nature de produit transporté : passage gaz naturel à H2

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

DACE : Construction neuve

DACE : Demande d'Autorisation de Construire et d'Exploiter

Principales pièces :

- Mémoire exposant les capacités techniques, économiques et financières du pétitionnaire
- Présentation des caractéristiques techniques et économiques des ouvrages
- Une étude de dangers élaborée par le pétitionnaire et sous sa responsabilité, analysant les risques que peut présenter l'ouvrage
- Une note justifiant le choix du tracé retenu
- L'étude d'impact
- Un résumé non technique de l'ensemble des pièces

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

La déclaration d'utilité publique (DUP)

Points essentiels :

➢ NaTran envisage de demander une DUP pour l'ouvrage neuf.

➢ Elle permettrait d'établir les servitudes nécessaires à la pose, à l'accès et à l'entretien de la canalisation.

➢ Sans accord amiable, une procédure permet d'imposer ces servitudes, avec indemnisation.

➢ Les plans locaux d'urbanisme (PLU/PLUi) devront être adaptés si nécessaire.

➢ Pour Cerville–Erching (conversion), la DUP existante vaut pour l'hydrogène.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

L'enquête publique

Les sujets pouvant être regroupés	Ce que le public peut examiner
Autorisation de construire et d'exploiter	Le projet, ses impacts environnementaux, ses risques et les mesures prévues.
Déclaration d'utilité publique (DUP)	L'utilité publique du projet et les servitudes nécessaires.
PLU/PLUi : adaptation des plans locaux d'urbanisme	Les adaptations des règles locales d'urbanisme.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Les arrêtés à l'issue de la DACE

01 **L'arrêté d'autorisation de construire et d'exploiter**

Autorise l'ouvrage et fixe ses caractéristiques et ses prescriptions de construction et d'exploitation.

02 **L'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP)**

Reconnaît l'utilité publique et permet les procédures d'établissement des servitudes de passage. Peut emporter la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme, si nécessaire.

03 **Les arrêtés de SUP (Servitudes d'Utilité Publique) d'exploitation**

Instituent, par département, les servitudes nécessaires à la pose, à l'accès et à l'entretien de la canalisation sur les parcelles concernées.

04 **Les arrêtés de maîtrise de l'urbanisation**

Délimitent, à partir de l'étude de dangers, des zones où certains projets sont encadrés.
Concernent les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

DACP : Changement de produit

DACP : Demande d'Autorisation de Changement de Produit

Principales pièces :

- Mêmes pièces que le DACE

- Complété par une note d'intégrité

La note d'intégrité justifie que la canalisation existante est adaptée au transport d'hydrogène. Elle présente les études, contrôles et essais réalisés ou prévus, en tenant compte de l'état de la conduite et de la pression maximale envisagée

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

Les arrêtés à l'issue de la DACP

01 L'arrêté autorisant le changement de produit

Autorise la conversion de l'ouvrage

02 L'adaptation des servitudes de maîtrise de l'urbanisation

L'étude de dangers actualisée permet de réexaminer les zones autour de l'ouvrage.
Si nécessaire, chaque préfet modifie les arrêtés de servitudes de son département.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Paquet gaz : une conversion simplifiée

01 **Une directive européenne pour faciliter les conversions**

La directive (UE) 2024/1788 vise à faciliter la réutilisation des canalisations de gaz naturel pour transporter de l'hydrogène.

02 **Une procédure administrative plus légère, sous condition**

Si les textes de transposition français entrent en vigueur avant le dépôt du dossier, une information préalable de l'État remplacerait la nouvelle demande d'autorisation.

03 **Des justifications techniques toujours nécessaires**

La société NaTran devrait actualiser le dossier, notamment l'étude de dangers, et fournir une note d'intégrité.

AVANT MISE EN SERVICE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Avant mise en service

01 Contrôler la construction et réaliser les essais

- Contrôles de chantier effectués par la DREAL
- Pour les tronçons neufs : essais de résistance et d'étanchéité, sous la surveillance d'un organisme habilité.

02 Information de l'État

- NaTran informe les services de l'État avant la mise en service.
- Il tient à leur disposition les résultats des contrôles et les justificatifs de conformité.

03 Préparer la surveillance et l'intervention

- Natran doit fournir le programme de surveillance et de maintenance des ouvrages.
- Ainsi que le plan de sécurité et d'intervention.

SUIVI EN SERVICE

DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

La surveillance pendant l'exploitation

NaTran surveille et entretient

Surveiller l'ouvrage

Tracé et équipements, travaux à proximité.
Repérer les anomalies.

Contrôler et entretenir

Vérifier l'état de l'ouvrage.
Effectuer la maintenance et les réparations.

Réexaminer les risques

Tenir compte des évolutions de l'ouvrage
et de son environnement.

L'État vérifie les obligations

Inspecter sur documents et sur le terrain

Vérifier le respect des exigences
et des prescriptions fixées à NaTran.

Examiner les bilans transmis

Rapport annuel, résultats des contrôles,
incidents et mesures prises.

Suivre les anomalies et les corrections

Vérifier les mesures prises par NaTran.
Faire corriger les manquements constatés.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

L'organisation en cas d'incident

01 Une organisation préparée à l'avance

Le plan de sécurité et d'intervention (PSI) précise qui alerter, qui intervient et avec quels moyens.

02 NaTran met la canalisation en sécurité

Alerter les secours et les autorités, évaluer la situation, isoler la portion concernée et mobiliser ses équipes.

03 Les secours et les autorités protègent les populations

Organiser les secours et les mesures de protection adaptées.
Le PSI s'articule avec l'organisation des secours publiques (ORSEC).

DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

MERCI

À vous la parole !

07



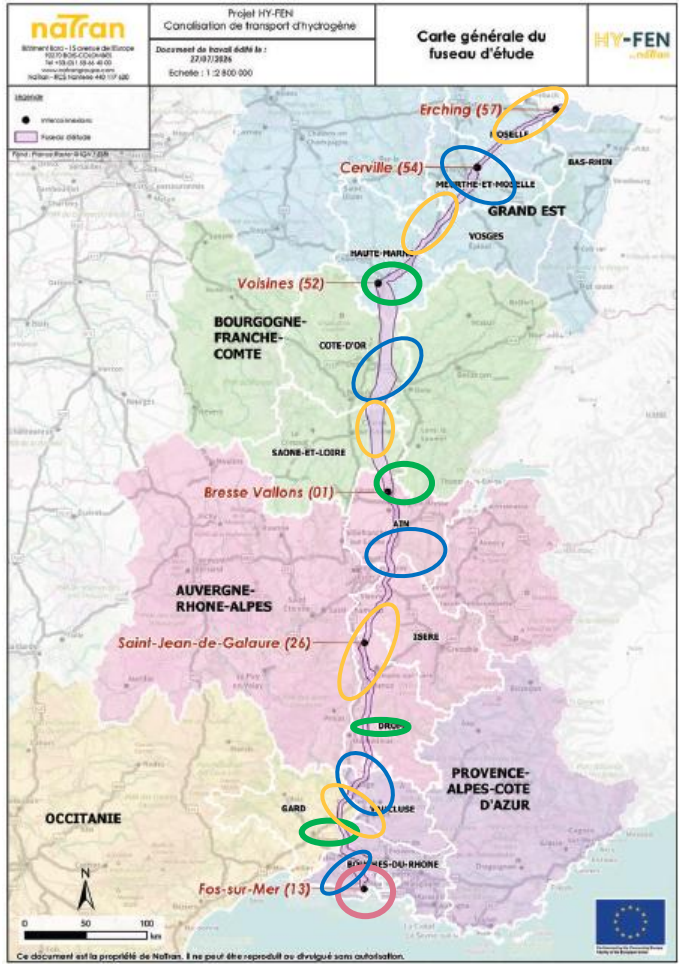
Agriculture et forêt : comment rechercher le moindre impact ?

08

Nicolas HERMANN, Ingénieur canalisation et biodiversité – NaTran

Enjeux forestiers : spécificités du Grand Est, effets potentiels et principes de prise en compte dans la recherche du moindre impact

Le fuseau d'étude traverse des territoires très contrastés



Industrie et projet d'aménagement	Espaces industrialo-portuaires, zones humides, prairies et agriculture spécialisée.
Vallées Rhône, cours d'eau et zones humides	Cours d'eau majeurs, plaines agricoles, zones urbanisées, infrastructures et projets voisins.
Bocage, forêts et plateaux	Massifs boisés, haies, prairies, corridors écologiques et territoires ruraux.
Plaines agricoles et vignobles	Plaines agricoles, vallées, massifs forestiers et continuités écologiques transfrontalières.

La séquence ERC, concrètement : une hiérarchie de décision

1	**ÉVITER**	Eviter les secteurs à enjeu dans la définition du fuseau, la prise en compte des sensibilités dans le choix du couloir	***Existe-t-il une option qui préserve l'enjeu ?***
2	**RÉDUIRE**	Limiter l'emprise, adapter la technique de franchissement, le calendrier ou les modalités de travaux lorsque l'évitement total n'est pas possible.	***Comment diminuer intensité, durée ou surface ?***
3	**COMPENSER**	Traiter les impacts résiduels significatifs, avec des mesures appropriées, sécurisées foncièrement et suivies dans le temps.	***Que reste-t-il après évitement et réduction ?***

Où en sommes-nous dans les études environnementales dans le Grand-Est?

Données existantes et pré-diagnostic

Cartographies nationales et régionales, zonages, hydrographie, occupation du sol, documents de planification.

ACQUIS / EN COURS

Fuseaux et couloirs d'étude

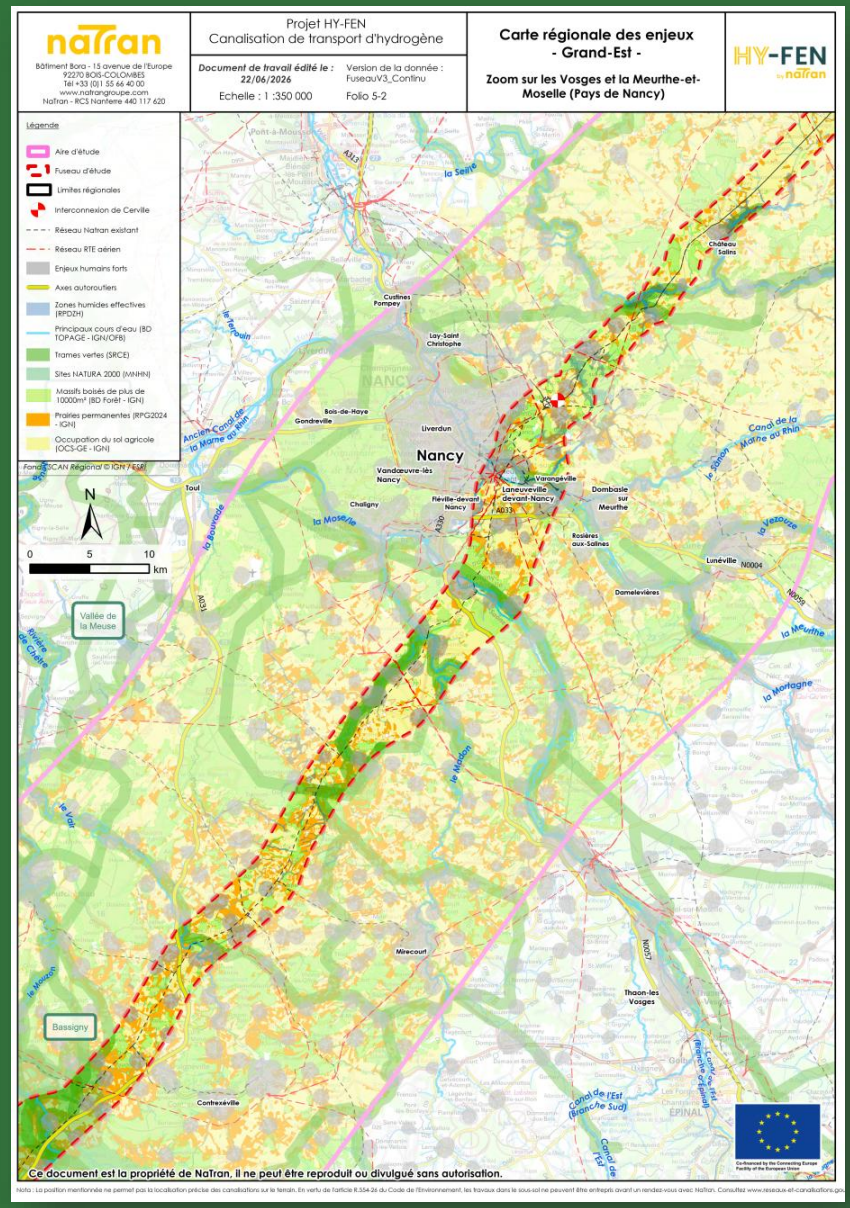
Croisement des enjeux humains, naturels, physiques, paysagers et patrimoniaux pour écarter les secteurs les plus contraints.

EN COURS

Inventaires et état initial

Inventaires faune-flore-habitats et zones humides pour caractériser les enjeux au plus près du futur tracé.

EN COURS - À POURSUIVRE



Les espaces forestiers : des enjeux multiples à intégrer dès la recherche du tracé

BIODIVERSITÉ ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Identifier les **habitats, espèces, corridors écologiques et secteurs sensibles.**
→ L'état initial et les **inventaires écologiques sont en cours** et viendront préciser les enjeux

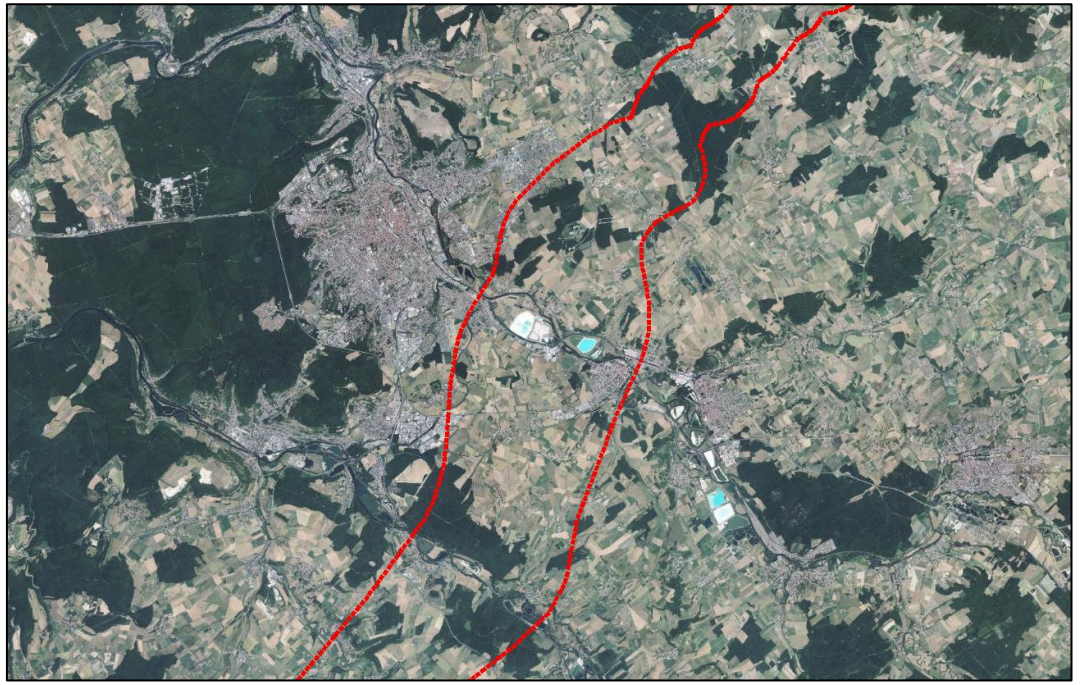
PRODUCTION ET GESTION FORESTIÈRE

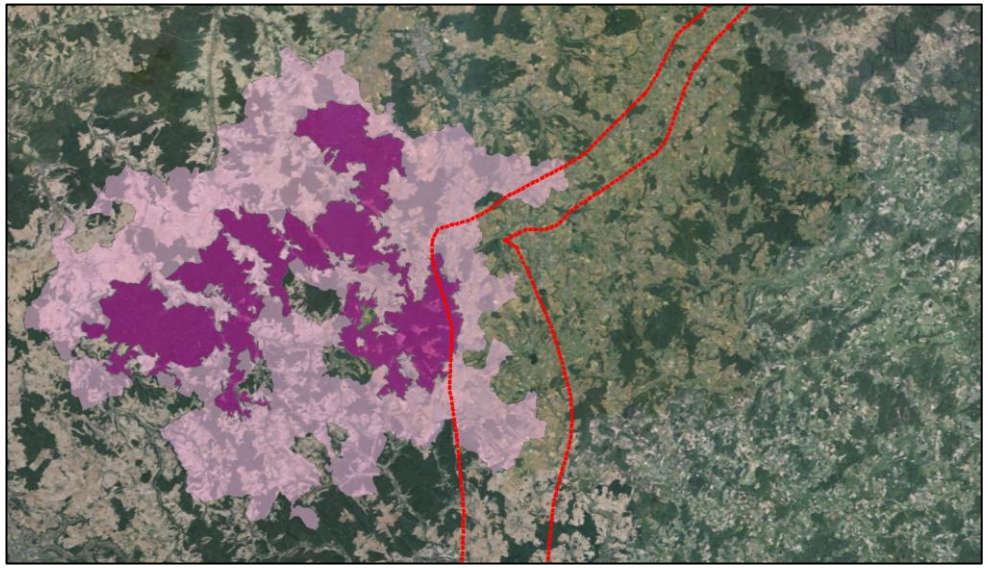
Comprendre les usages et conditions de gestion : **peuplements, exploitation sylvicole, accès et dessertes, contraintes de gestion.**
→ **Initier et poursuivre le dialogue avec les gestionnaires et acteurs de la forêt publique et privée.**

AUTRES FONCTIONALITES ET USAGES

Notre priorité : ÉVITER

↪ **Contourner** les secteurs forestiers les plus sensibles
↕ **Limiter** la longueur de franchissement
Rechercher les passages déjà ouverts lorsqu'ils permettent réellement de réduire les impacts
Comparer les variantes avant la définition du tracé





Anne KIBLER, chargée d'affaire environnement - Biotope

État des études environnementales, méthodologie des inventaires et caractérisation des milieux naturels



Comprendre à quoi servent les études faune, flore, habitats naturels et zones humides et comment elles éclairent les choix du projet

HYFEN by natran

Cofinancé par l'Union européenne

Anne KIBLER
akibler@biotope.fr

1. A quoi servent les études du volet naturel ?

Les études du volet naturel permettent de mieux connaître le site, d'identifier les sensibilités écologiques et d'éclairer les choix du projet.

Ce que l'on cherche à connaître

Milieux naturels	Identifier les habitats présents
Flore	Repérer les espèces végétales et les enjeux associés
Faune	Repérer les espèces faunistiques, les enjeux associés et comprendre les usages du site par les espèces
Zones humides	Délimiter et caractériser les secteurs concernés

A quoi cela sert pour le projet

Eviter	Adapter le projet dès que possible
Réduire	Limiter les effets potentiels
Eclairer	Objectiver les choix et les variantes
Partager	Expliquer les choix retenus

Ces études ne sont pas un exercice isolé : elles servent à adapter le projet et à justifier les décisions.

2. Comment se déroule l’étude ?

Une démarche progressive

Analyse bibliographique

Compilation des données existantes et du contexte écologique connu.

Investigation de terrain

Observations adaptées aux groupes étudiés et aux saisons favorables.

Croisement des résultats

Mise en relation des résultats naturalistes avec les emprises et le fonctionnement du site.

Hiérarchisation des enjeux

Qualification des sensibilités écologiques pour orienter la suite des études.

L’étude repose sur la combinaison des connaissances existantes, des observations de terrain et de l’analyse du projet.

3. Que regarde-t-on concrètement sur le terrain ?

Sur le terrain, l'expertise porte notamment sur

- La nature et l'état des habitats
- La présence d'espèces ou d'indices de présence
- Les continuités et déplacements possibles de la faune
- Les secteurs sensibles ou à enjeu
- Les éléments liés aux sols et à la végétation pour les zones humides

Ce que l'on cherche à produire

- Une lecture fine du site
- Une cartographie des secteurs de vigilance
- Des éléments objectives pour discuter le projet.

L'observation de terrain permet de passer d'une connaissance générale du site à une analyse localisée et opérationnelle.

4. Pourquoi plusieurs passages sont-ils nécessaires ?

Une exigence écologique

Toutes les espèces ne sont pas visibles au même moment ;

Les périodes de floraison, de reproduction ou de migration varient ;

Les conditions météorologiques influencent aussi les observations.

Une exigence méthodologique

Sécuriser le diagnostic ;

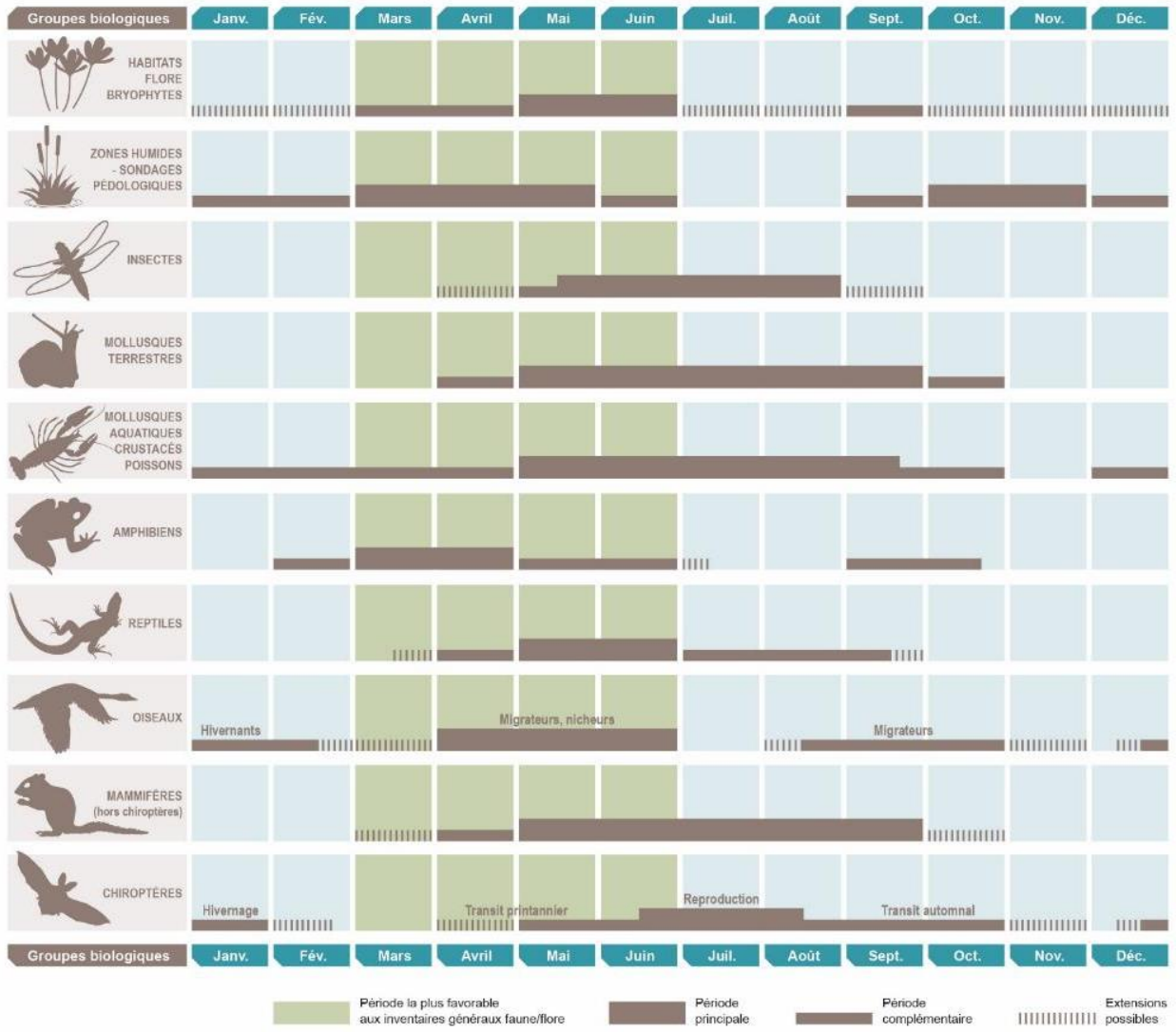
Mieux qualifier les enjeux ;

Eviter des conclusions trop rapides ;

Disposer d'une base robuste pour l'évaluation.

Le temps de l'étude est conditionné par le fonctionnement du vivant.

4. Pourquoi plusieurs passages sont-ils nécessaires ?



5. Chronologie type d’une étude biodiversité

Étape 1

Cadrage initial

Définition des périmètres d’étude, recueil des données existantes et préparation des prospections.

Étape 2

Premiers passages de terrain

Repérage des habitats, premiers inventaires et identification des points de vigilance.

Étape 3

Passages complémentaires selon les saisons

Inventaires adaptés aux périodes favorables pour compléter la connaissance du site.

Étape 4

Analyse des enjeux

Croisement entre les résultats naturalistes et les caractéristiques du projet.

Étape 5

Restitution et intégration

Synthèse des résultats pour alimenter l’évaluation environnementale et le dialogue territorial.

6. Comment les résultats servent-ils au projet ?

Les résultats permettent de :

Identifier les sensibilités écologiques

Situer les secteurs les plus sensibles

Apprécier les interactions possibles avec le projet

Proposer des adaptations ou des mesures d'évitement et de réduction.

Pour le porteur de projet et les parties prenantes

Mieux comprendre les enjeux ;

Objectiver les choix

Partager une lecture argumentée du site.

Les études naturalistes sont un outil d'aide à la décision et de justification du projet.

7. Conclusion

Les études faune, flore, habitats naturels et zones humides servent à :

Mieux connaître le site ;

Qualifier les enjeux écologiques ;

Croiser ces enjeux avec le projet ;

Eclairer les choix d'aménagement ;

Appuyer une démarche d'évitement et de réduction fondée sur des éléments objectivés.

L'enjeu n'est pas seulement de décrire la biodiversité présente, mais de produire une analyse utile au projet, compréhensible par tous et techniquement solide.

Romain ROUSSE, directeur de projet - NaTran

Articulation avec le PNA et prise en compte progressive des enjeux agricoles dans la conception du projet

Le Protocole National Agricole : anticiper, accompagner, restaurer

Un cadre national conclu avec la profession agricole, déclinable localement pour tenir compte des spécificités des territoires.



1 AVANT

ÉVITER ET CONCEVOIR

- Connaître les exploitations et les usages
- Identifier drainage, irrigation, accès, haies…
- Rechercher le tracé de moindre impact

Comprendre le terrain avant de figer les choix.

2 PENDANT

RÉDUIRE ET ACCOMPAGNER

- Préserver les sols et les équipements
- Maintenir autant que possible les accès
- Prendre en compte les périodes culturales

Adapter le chantier aux réalités de l'exploitation.

3 APRÈS

REMETTRE EN ÉTAT ET SUIVRE

- Restaurer les terrains et aménagements
- Évaluer les éventuels préjudices
- Prévoir, si nécessaire, un suivi agronomique

Vérifier le retour à un usage agricole compatible.

Jessica THONI, animatrice du pôle "collectivités et grands comptes" – CA Grand-Est
Romuald BOGUENET, coordinateur HYFEN Grand Est - CA des Vosges

Enjeux agricoles, méthodologie des études et rôle des Chambres d'agriculture dans l'accompagnement du projet

natran
Le cœur de vos énergies

HY-FEN by natran

Cofinancé par l'Union européenne

Accompagner un projet d'infrastructure en préservant l'activité agricole

Mercredi 15 octobre 2026

Nancy

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE AUBE & HAUTE-MARNE

CHAMBRE D'AGRICULTURE VOSGES

CHAMBRE D'AGRICULTURE MEURTHE-ET-MOSELLE

CHAMBRE D'AGRICULTURE MOSELLE

CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE

CHAMBRE D'AGRICULTURE GRAND EST

Une équipe pluridisciplinaire



Alix PRODHON

Chargée de mission urbanisme et foncier

CA Haute-Marne



Laurine CAMPANELLA

Conseillère en développement local et alimentation de proximité

CA Meurthe-et-Moselle



Aurélie ROUBINET

Chargée de mission urbanisme

CA Alsace



Arnaud JOUART

Conseiller expert en agro-pédologie

CA Grand-Est



Jessica THONI

Chargée de mission collectivités et développement local

CA Moselle



Pauline MEYER

Conseillère animatrice en développement local

CA Moselle



Stéphane HISIGER

Chargé d'études expert en urbanisme et aménagement rural

CA Moselle



Audrey SCHIFFERLING

Chargée d'études et conseillère en développement local

CA Vosges



Romuald BOGUENET

Conseiller urbanisme et aménagement

CA Vosges

Notre mission

Caractériser l'agriculture des territoires traversés

Identifier les secteurs et activités agricoles sensibles

Apporter cette connaissance aux équipes NATRAN

Anticiper les points de vigilance pour les étapes suivantes



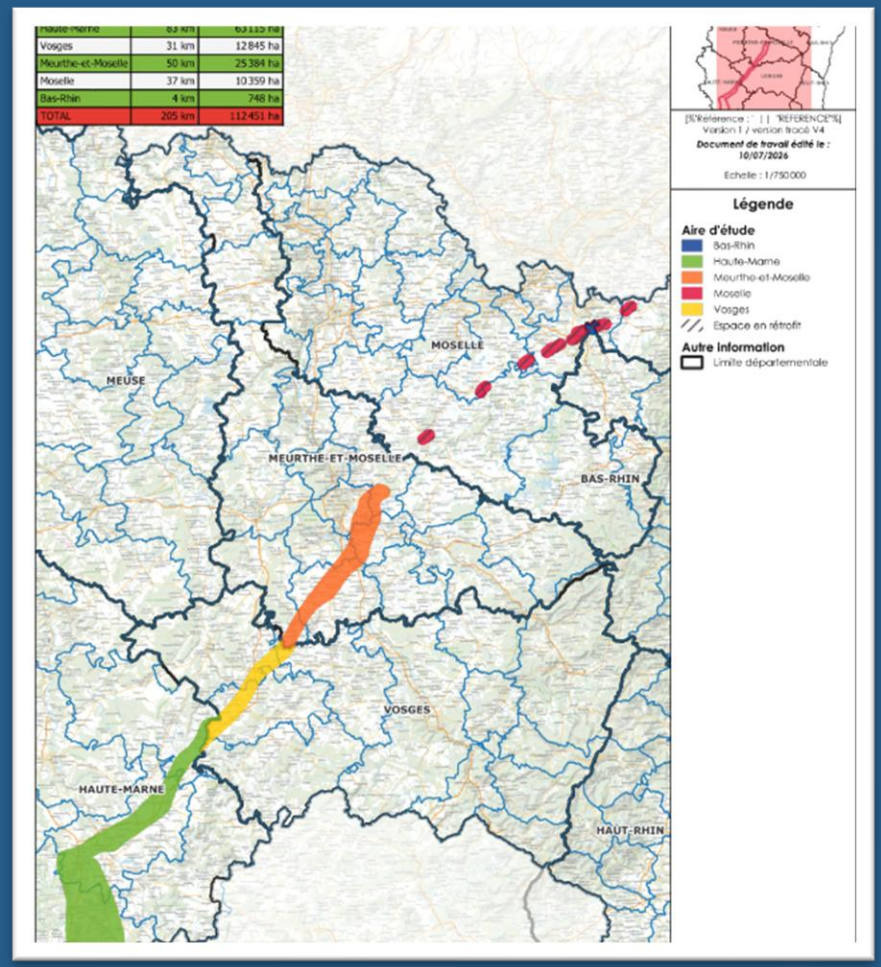
Classification NaTran : Public [ ] Interne [X] Diffusion limitée [ ] Confidentiel entreprise [ ]

Aire d'étude

Fuseau de 4 à 6 km

Grand Est 205 km

112 451 ha



Quelques chiffres

894 exploitations agricoles

76 623 ha déclarés en terre labourable

60 256 ha en prairie permanente

311 ha autres espaces

201 ha de culture pérenne

64 899 bovins



16 903 OVINS DE REPRODUCTION



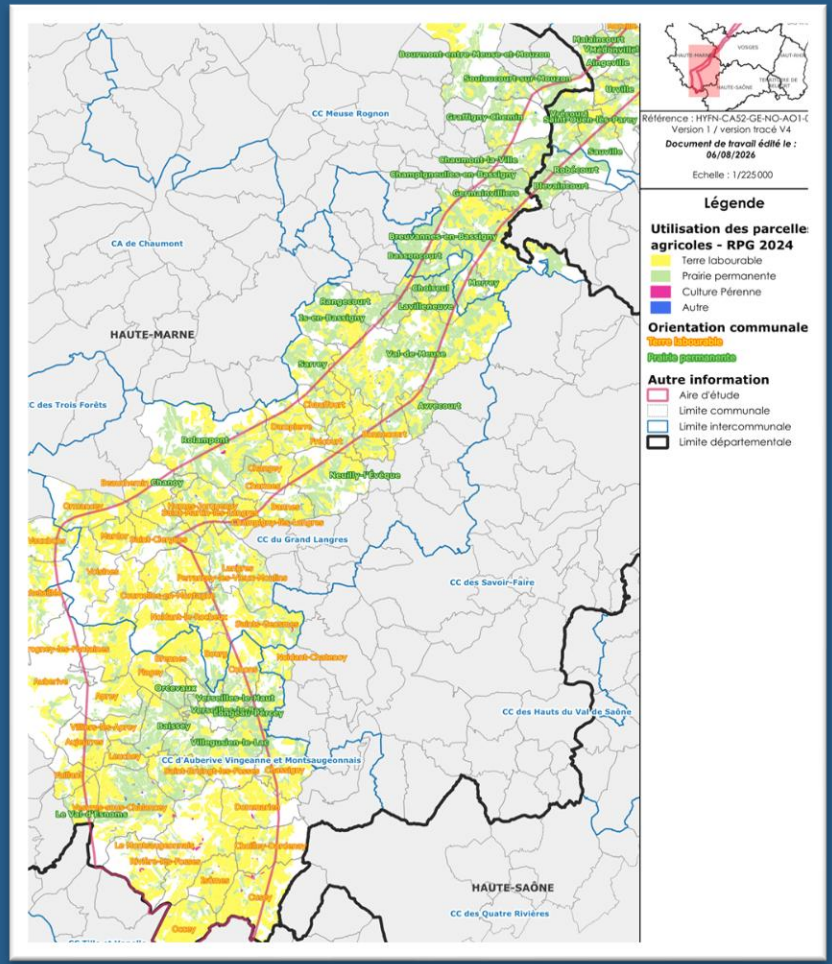
Comment avons-nous travaillé ?

Données agricoles et territoriales (RPG, RA 2020, AGRESTE, INAO, IGN…)

Analyse du territoire et des exploitations

Identification des sensibilités agricoles

Cartographie des enjeux



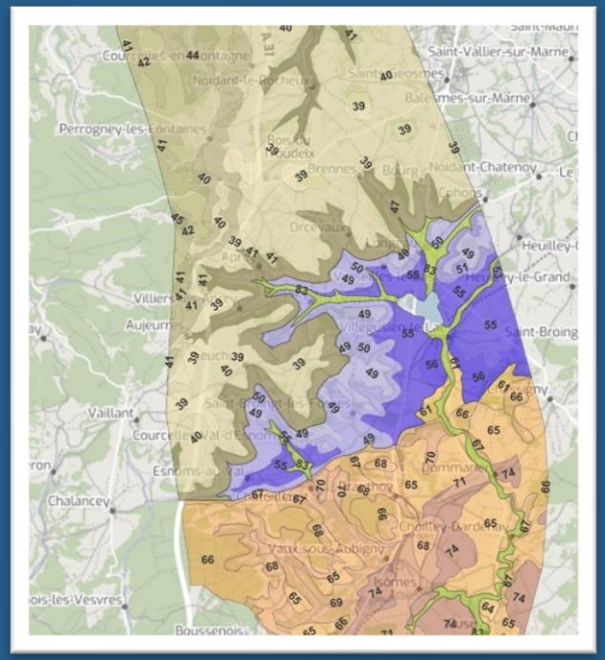
Classification NaTran : Public [ ] Interne [X] Diffusion limitée [ ] Confidentiel entreprise [ ]

Les sols : un enjeu majeur

Tous les sols ne réagissent pas de la même manière au passage d'un chantier.

- sensibilité au tassement ;
- présence potentielle de drainage ;
- conditions d'intervention ;
- capacité de remise en état.

- **Anticiper, optimiser et maitriser les chantiers**
- **Préserver les aptitudes agronomiques**
- **Assurer une bonne reprise d'activités post-chantier**



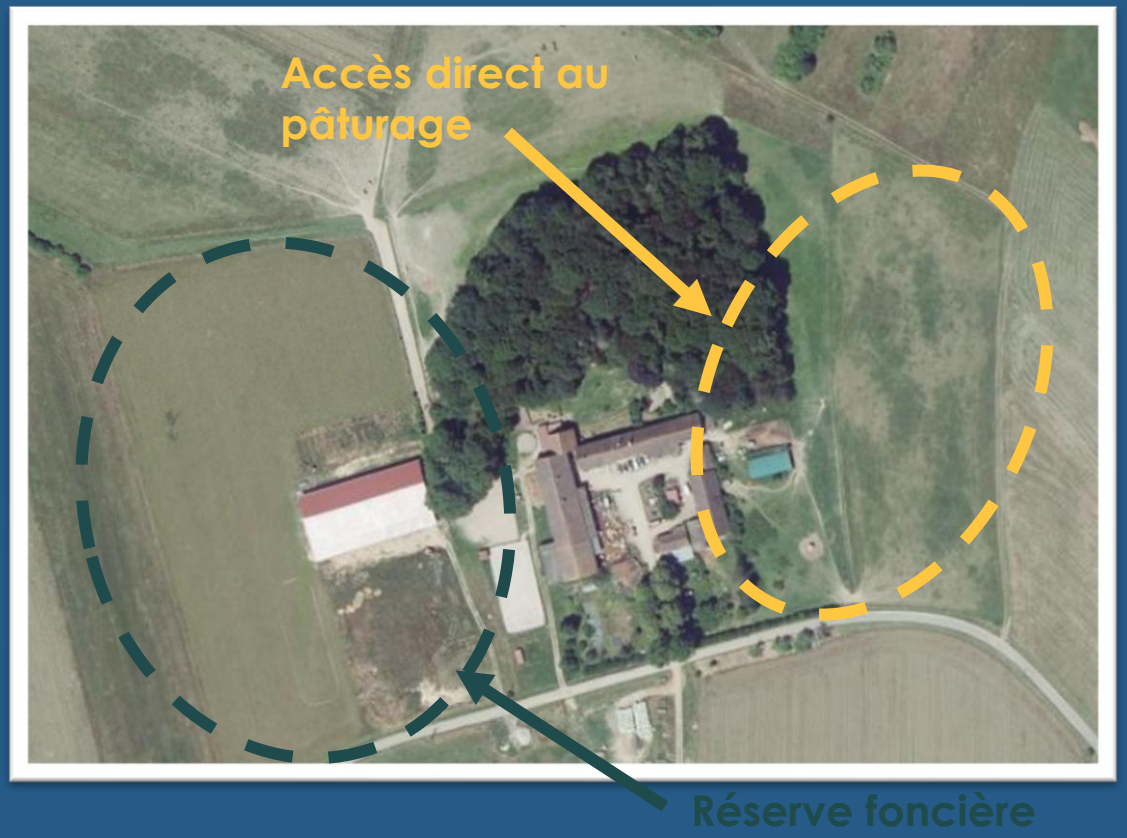




Un exemple d'alerte

- **Bâtiments agricoles indispensables au maintien et au développement**
- **Espaces de proximité stratégiques** : accès au pâturage, circulation des animaux
- Des bâtiments aux **dimensions croissantes** pour répondre à l'évolution des matériels agricoles et aux exigences de bien-être animal

Impacts en phase travaux	Impacts définitifs
Accessibilité au site, aux pâtures	Création d'une servitude ↓ Entrave au développement



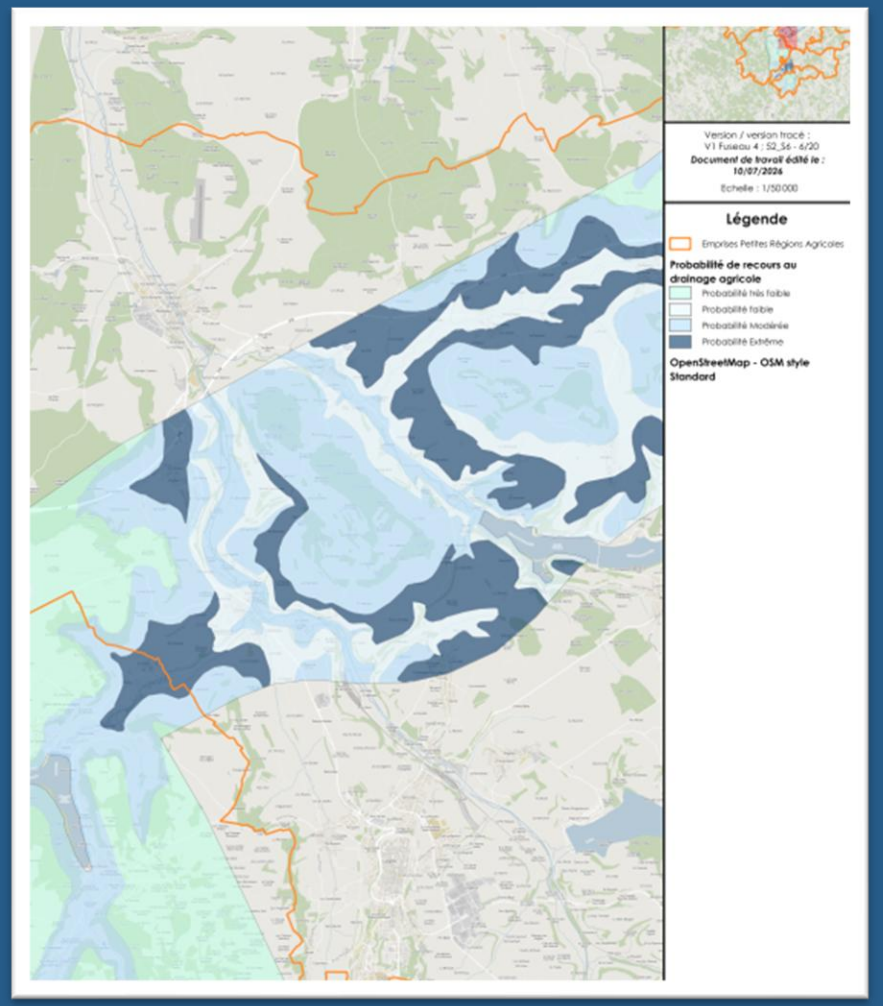
Classification NaTran : Public [ ] Interne [X] Diffusion limitée [ ] Confidentiel entreprise [ ]

Infrastructures agricoles

Irrigation, drainage : une information partielle

- **Information parcellaire indisponible à ce stade**
- **Drainage :**
  - Approche pédologique pour localiser les secteurs à forte probabilité
- **Irrigation :**
  - Nécessite des enquêtes parcellaires

Attention au point d'eau pour les élevages



Classification NaTran : Public [ ] Interne [X] Diffusion limitée [ ] Confidentiel entreprise [ ]

3/ Vers un tracé de moindre impact agricole

Sensibilités agricoles

- à l'échelle communale

  Dynamique agricole

  Préjudice Temporaire

  Préjudice Permanent

- à l'échelle macro-parcellaire

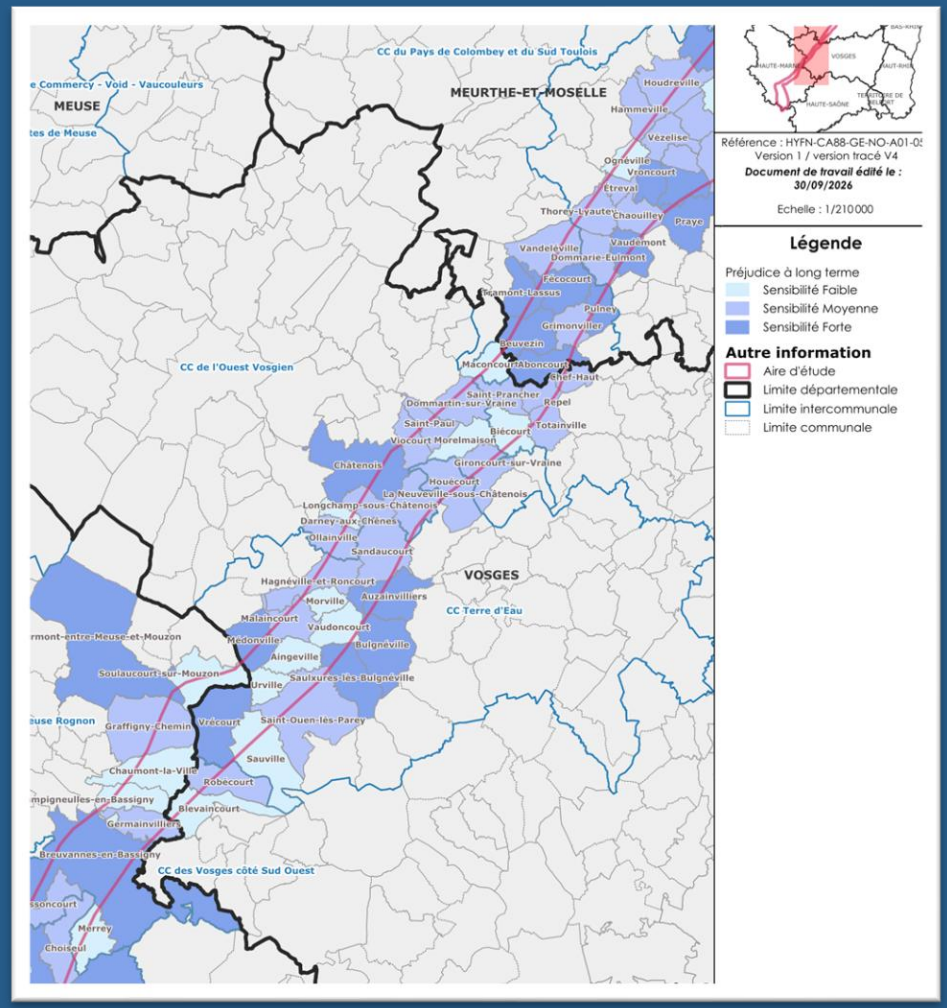


Classification NaTran : Public [ ] Interne [X] Diffusion limitée [ ] Confidentiel entreprise [ ]

Des sensibilités agricoles différentes selon les territoires

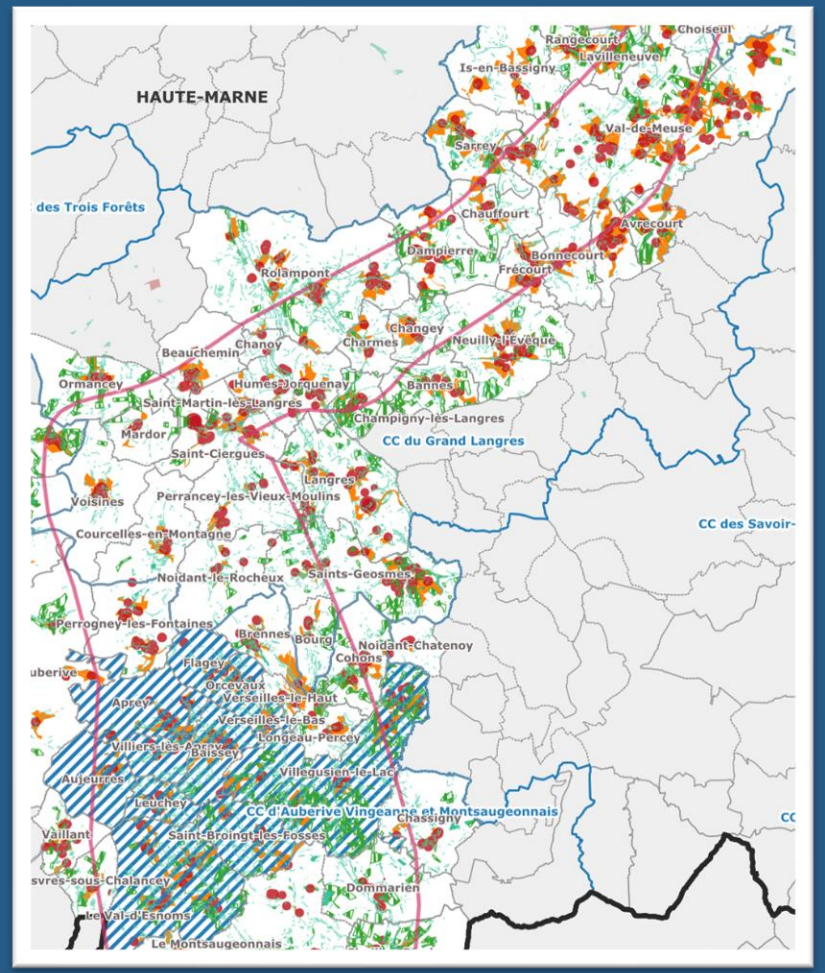
Sensibilité pendant les travaux
accès, drainage, irrigation, élevage, cultures spécialisées...

Sensibilité durable
bâtiments, haies, cultures pérennes, contraintes sur l'exploitation...



Sensibilité agricole - Information parcellaire

- Sensibilité sur cultures/infrastructures pérennes
  - Haies, IAE, cultures pérennes et spécialisées
- Conciliation des usages
  - Aménagement foncier
- Infrastructures/constructions agricoles
  - Bâtiments agricoles avec 200 m de retrait
- Prairie stratégique à proximité des bâtiments
  - Prairie accolée à un bâtiment agricole
- Parcelle sous engagement
  - AB , MAEC & AOP/IGP => non disponible



Éviter d'abord, puis réduire les impacts

1. ÉVITER
Rechercher le tracé qui évite autant que possible les enjeux agricoles identifiés.

2. RÉDUIRE
Lorsque l'évitement n'est pas possible, rechercher des solutions pour réduire les effets.

3 Compenser
Sur la base d'un protocole national décliné localement

Humain :
Un essentiel à la bonne réussite du projet



Classification NaTran : Public [ ] Interne [X] Diffusion limitée [ ] Confidentiel entreprise [ ]

Un accompagnement à la recherche d'un tracé de moindre impact

AUJOURD'HUI
Analyse territoriale
→ sensibilités agricoles
→ recherche du tracé de moindre impact

PROCHAINE ÉTAPE
Enquête parcellaire
→ rencontre / connaissance plus fine des exploitations
→ équipements, pratiques et contraintes propres aux parcelles

PLUS TARD
Étude ERC
→ éviter
→ réduire
→ compenser les impacts résiduels



crédit photo : Michel Laurent ®

Classification NaTran : Public [ ] Interne [X] Diffusion limitée [ ] Confidentiel entreprise [ ]

À vous la parole !

09



CONCLUSION

10

Les prochains webinaires

- Webinaire **« Sécurité des installations »**, mardi 3 novembre – 18h
- **Débat mobile à Morelmaison**, jeudi 5 novembre – 14h à 18h
- **Débat mobile à Langres**, vendredi 6 novembre – 9h à 12h
- **Débat mobile à Genlis**, vendredi 7 novembre – 9h à 12h
- **Réunion locale à Dijon**, lundi 10 novembre – 18h

Concertation préalable du
28 septembre au **20 décembre 2026**

https://concertation.projet-hyfen.com/

CONCERTATION GARANTIE PAR
LA commission nationale du débat public CNDP

Cofinancé par
l'Union européenne

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de
NaTran et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne

Concertation préalable du
28 septembre au **20 décembre 2026**

https://concertation.projet-hyfen.com/

CONCERTATION GARANTIE PAR
LA commission nationale du débat public CNDP

naTran

Siège social
Immeuble Bora
6, rue Raoul Nordling
92270 Bois-Colombes

Tél. : 01 74 65 76 87
contact@natrangroupe.com
www.natrangroupe.com

Réunion locale « Enjeux environnementaux et agricoles »
– Nancy